

CIRCULAIRE 048-22

Le 27 avril 2022

**FOIRE AUX QUESTIONS – LIMITES DE
POSITIONS**

La Division de la réglementation (la « Division ») de Bourse de Montréal Inc. (la « Bourse ») met à jour ses réponses de la foire aux questions sur les limites de positions applicables aux produits inscrits (la « FAQ »). Plus précisément, la Division clarifie le calendrier et les cycles de publication des circulaires sur les limites de positions, les limites de positions applicables aux nouveaux produits inscrits décrits dans la [circulaire 043-22](#) et les responsabilités des participants agréés et des participants agréés étrangers à l'égard des comptes omnibus.

La FAQ modifiée jointe aux présentes entrera en vigueur le 3 mai 2022. Il est à noter que la FAQ modifiée sera aussi accessible sur la [page Web de FAQ et lignes directrices de la Division](#).

Pour toute question ou demande de renseignement, veuillez communiquer avec la Division de la réglementation :

- info.mxr@tmx.com
- 514 787-6530
- sans frais au Canada et aux États-Unis : 1 800 361-5353, poste 46530
- sans frais au Royaume-Uni et en France : 00 800 36 15 35 35, poste 46530

Julie Rochette
Vice-présidente et chef de la réglementation
Bourse de Montréal Inc.